



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°2025-2-3

**Séance du
19 mars 2025**

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Président.

Étaient présents : Pierre BEAUDOUIN ; Nathalie BENAITEAU ; Benoit BOURGUILLEAU ; Laurence DUPUIS ; Marie-Annick GASCOIN ; Amandine HUMEAU ; Isabelle LE GALL ; Marie-Noëlle LEGENTIL ; Serge MEDINA ; Lydie NORMAND ; Pascale PATEAU ; Franck POQUIN

Représentés ayant donné pouvoir : Marielle BARRÉ (donne pouvoir à Amandine HUMEAU) ; Laurence BESSONNEAU (donne pouvoir à Pierre BEAUDOUIN)

Absents excusés : François GUYARD ; Catherine LEFEBVRE ; Nicole MOREAU

Secrétaire de séance : Laurence DUPUIS

Date de la convocation : 3 mars 2025	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12	Votants : 14

DELIBERATION N°2025-2-3 BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Franck POQUIN, Président du CCAS

EXPOSÉ

Le document complet est annexé à la note de synthèse.
Les propositions globales sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	8 973,51 €
	Recettes	8 973,51 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	323,51 €
	Recettes	323,51 €
	DÉPENSES TOTALES	9 297,02 €
	RECETTES TOTALES	9 297,02 €

La fongibilité des crédits :

Conformément au règlement budgétaire et financier, l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de la section, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Il est proposé d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2025.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025.

La secrétaire de séance,
Laurence DUPUIS

Le Président,
Franck POQUIN

